



Cette présentation a été effectuée le 22 novembre 2016, au cours de la journée « Rendre l'environnement bâti sain et sécuritaire pour les citoyens à l'échelle municipale : on se donne les moyens! » dans le cadre des 20^{es} Journées annuelles de santé publique (JASP 2016). L'ensemble des présentations est disponible sur le site Web des JASP à la section *Archives* au : <http://jasp.inspq.qc.ca>.



Pour un urbanisme favorable à la santé

Les modifications apportées au règlement d'urbanisme de CDN-NDG s'inscrivent dans la réflexion plus large que mène l'arrondissement concernant son rôle afin de bâtir une ville en santé.

Présentation – 22 novembre 2016



Suite de l'adoption de la « Déclaration pour un arrondissement en santé »

En considérant l'ensemble des politiques et plans d'action suivants:

- Arrondissement**
 - Plan directeur Vélo (2008)
 - Plan vert (2008)
 - Plan de foresterie urbaine (2011)
 - Politique et le Plan d'action portant sur les saines habitudes de vie (2011-2012)
 - Plan local de développement durable (2012)
- Ville de Montréal**
 - Plan d'urbanisme de Montréal (2004)
 - Politique de l'arbre (2005)
 - Plan de transport – Réinventer Montréal (2008)
 - Politique pour un environnement paisible et sécuritaire à Montréal (2008)
 - Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 (2009)
 - Politique du sport et de l'activité physique (2014)

Ainsi que les différents avis pertinents émanant des commissions et conseils.

Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

2

Ajustements visés :

Le nombre de stationnements à vélo • les stationnements d'automobile • l'autopartage • la restauration rapide • le service au volant • l'activité physique • l'agriculture urbaine et les marchés saisonniers • les commerces de proximité • la plantation d'arbres et les toitures pâles

Regroupés en 9 objectifs

1. Favoriser l'utilisation du vélo



Augmenter le nombre minimal d'unités de stationnement pour vélo

2. Inciter aux transports alternatifs à l'auto à proximité des pôles de transport collectif



Sur les propriétés privées, réduire le nombre minimal de stationnements d'automobile requis, lorsque situé à proximité des stations de métro

3. Favoriser une saine alimentation



Limiter l'implantation des restaurants rapides à 3 secteurs

4. Réduire les déplacements en voiture



Limiter le service au volant

5. Rationaliser l'utilisation de la voiture



Faciliter l'implantation de l'autopartage sur l'ensemble du territoire

6. Promouvoir l'activité physique



Encourager l'ouverture de centre d'activité physique

7. Favoriser l'accès à des aliments frais



Faciliter l'implantation de jardins collectifs, de potagers, d'épicerie santé et de marchés saisonniers d'aliments frais

8. Préserver les commerces de proximité



Assurer une continuité commerciale au rez-de-chaussée des immeubles localisés sur les artères commerciales de quartier

9. Prévention de l'effet des îlots de chaleur



Inciter à la plantation d'arbres, la préservation du couvert forestier et le remplacement du revêtement des toits par un de couleur pâle

L'urbanisme thématique



Une approche nouvelle, une vision partagée, une planification par objectifs

Une plus-value collective



Un arrondissement encore plus vert, des citoyens avec un meilleur accès à des aliments sains et la création d'environnements favorables aux sports, au transport actif et au transport collectif.

Conclusion

Ce projet se veut inspirant autant pour les arrondissements de la Ville de Montréal que pour les villes du Québec, du Canada ou d'ailleurs puisqu'il s'inscrit dans la réflexion que mènent plusieurs administrations municipales sur le rôle qu'elles ont à jouer pour bâtir des milieux favorables à la santé de leur population.

Adapter les règlements municipaux afin de promouvoir une saine alimentation, le transport actif et collectif ainsi que l'activité physique est à la portée de toutes les villes par la réglementation.

En somme, promouvoir un urbanisme favorable à la santé, c'est possible!

Commentaires - Questions

FIN

Annexe 1 – Îlots de chaleur urbains




Source: **Gouv. du Québec**

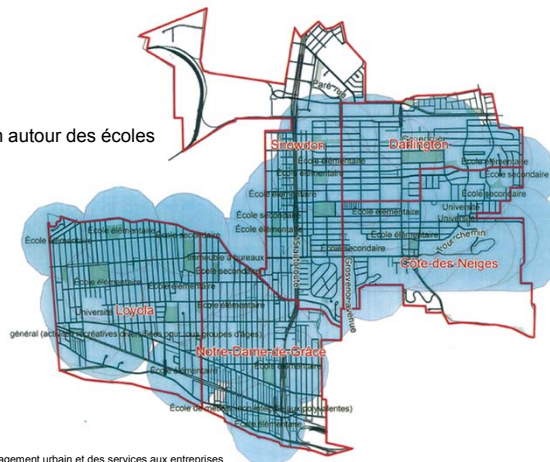
Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

17

Annexe 2 – Rayon de 500m des écoles

Légende:

 Rayon de 500m autour des écoles





Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

18

Annexe 3 – Rayon de 300m et 500m des métros

Légende:

 Rayon de 300m

 Rayon de 500m

